



## Moins de moyens pour les « orphelins de 16 heures »

Les crédits alloués à l'accompagnement scolaire diminuent cette rentrée en Seine-Saint-Denis

C'était une mesure phare de la politique éducative de Nicolas Sarkozy. L'accompagnement éducatif, mis en place dans les zones d'éducation prioritaires (ZEP) en 2007 et élargie en 2008, devait permettre aux « orphelins de 16 heures » de rester à l'école ou au collège à faire leurs devoirs ou des activités jusqu'à 18 heures. Il pourrait bien désormais y avoir des orphelins de l'accompagnement éducatif.

Le vice-président du conseil général de Seine-Saint-Denis, Stéphane Troussel, assure que le ministère de l'éducation « supprime quasi intégralement les moyens alloués » à ce dispositif « utile et qui a fait ses preuves ». « Nous avons connaissance d'une diminution importante du budget consacré à l'accompagnement éducatif dans nos collèges », indique pour sa part Clément Dirson, professeur de français et secrétaire du SNES-FSU de Seine-Saint-Denis.

Une circulaire, communiquée aux établissements à la veille de la rentrée, annonce une limitation du financement à 300 heures supplémentaires par collège au titre de cet accompagnement, « alors

que les montants de l'année précédente atteignaient ou dépassaient fréquemment 1 000 ou 1 200 heures », précise M. Dirson.

Le rectorat ne financerait plus la participation des enseignants qu'à partir de la vingtième heure hebdomadaire d'accompagnement dans un même établissement, les vingt premières heures étant désormais assurées uniquement par des assistants pédagogiques.

L'inspecteur d'académie Daniel Auverlot explique qu'il finance « 139 assistants pédagogiques qui ne travaillaient que huit ou dix heures sur leur service de vingt heures pour assurer de cet accompagnement ». Il souhaite donc que l'intégralité de leur service soit consacrée à ce poste. Pour Clément Dirson, ces consignes « vont poser des problèmes considérables dans les établissements », puisque les assistants pédagogiques sont aussi « engagés sur des projets avec les enseignants ».

Dans l'enseignement primaire, où l'accompagnement est dispensé principalement par les professeurs des écoles, de « sévères restrictions » sont aussi au programme, selon le syndicat SNUipp-FSU. « A Aubervilliers, indique Martine Caron, responsable du syndicat, la diminution est de 60 % dans une circonscription scolaire, mais de 30 % dans une autre. »

Au cabinet du maire de Clichy-sous-Bois, commune qui compte douze écoles élémentaires, dont dix en ZEP, l'inquiétude est forte. « Nous avons appris que notre enveloppe baissait de 20 %. Ce qui signifie que notre accompagnement ne sera financé que jusqu'en avril... Nous avons un système qui fonc-

tionnait bien, notamment avec le milieu associatif avant 2007, date de mise en place de cet accompagnement. On nous a demandé de ne plus travailler qu'avec des enseignants. Et, aujourd'hui, on réduit leurs plages d'intervention. »

### Dans le primaire, de « sévères restrictions » sont au programme, selon le SNUipp-FSU

Ces protestations sont relativisées par Daniel Auverlot. « L'accompagnement éducatif a tellement bien marché dans notre département, explique-t-il, que nous avons dépassé toutes les enveloppes de crédit de nos budgets. Nous avons eu en juillet notre notification de crédits et l'avons répercutée sur les écoles en septembre. Ce qui est très tard, j'en conviens, mais aujourd'hui nous cherchons des financements supplémentaires, notamment auprès de la caisse d'allocations familiales à travers ses contrats locaux d'accompagnement scolaire. Dans le même temps nous demandons au préfet des financements complémentaires. »

M. Auverlot indique aussi qu'« une enveloppe de 12 millions d'euros était allouée l'an dernier à l'académie de Créteil pour l'accompagnement éducatif et que les deux tiers, soit 8 millions, ont été consommés par la Seine-Saint-Denis », mais il ne donne pas le montant qui est alloué cette année, ni à l'académie ni au département. ■

Luc Cédelle